

INVESTIR DANS UN GROUPEMENT FONCIER VITICOLE



D. R.

Et si vous investissiez dans un domaine viticole pour payer moins d'impôts ? Participer à un Groupement Foncier Viticole (GFV) consiste à acheter des parts dans une société civile possédant des vignes sans pour autant être comptable des risques liés à l'exploitation. *« Ce type d'investissement s'adresse à une clientèle d'amateurs de vins, explique André Manière, des GFV Saint Vincent. Il permet en effet de réduire le poids de la fiscalité et de réaliser une diversification patrimoniale détachée des marchés financiers et immobiliers. »*

Investir dans un GFV est indiqué pour les personnes désirant faire baisser la part de leur impôt sur le revenu liée à des revenus fonciers positifs. Et ce n'est pas le seul avantage. Sous certaines conditions, les parts de GFA donnent également droit à une exonération partielle des droits de succession et de donation. Soit un abattement de 75 % de la valeur jusqu'à 101 897 euros (revalorisation 2011) de patrimoine donné à un même bénéficiaire et de 50 % au-delà. *« Cerise sur le gâteau, les investisseurs peuvent choisir de percevoir le paiement partiel de leur fermage en nature, c'est-à-dire en bouteilles, ce qui est très agréable »,* conclut André Manière.

Pour faire le meilleur investissement, il faut cependant miser exclusivement sur de grandes vignes. La Bourgogne est en pointe dans ce domaine, notamment la Côte de Beaune, mais le Bordelais s'y met aussi avec Saint-Émilion et même la Champagne, comme par exemple le GFV Saint Vincent du Val d'Énac. Point commun entre ces régions : l'épargnant est toujours très fier de partager les fruits de son placement. F. H.